

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements no 1 en date du 9 mars 2001

Demandeur : Régie de l'énergie

- 13. Références :**
- (i) SCGM-12, document 4, rapport de Penzien Inc, mai 2000, sommaire exécutif et page 19
 - (ii) SCGM-12, document 4, pages 6 et 7 (non numérotées)

Préambule :

Les coûts de construction de la traverse du fleuve sont évalués à 61,7 millions ; les coûts environnementaux, légaux, d'acquisition des permis et des droits de passage, le financement, etc... ne seraient pas compris (référence i). Selon le sommaire exécutif de la référence (i), il y n'a que 5 ou 6 vaisseaux qui peuvent être utilisés pour ce type de travaux à cause de la profondeur du fleuve.

L'estimation de juin 1998 pour la traverse du fleuve était de 135,0 millions \$ (référence ii).

Demandes :

- a) Veuillez expliquer cette importante variation entre l'estimé de juin 1998 pour cette traversée et le plus récent estimé de mai 2000 de Pentzien Inc.
 - b) Comment cet estimé peut-il varier selon la disponibilité des vaisseaux et des entrepreneurs spécialisés ?
-

Réponses :

- (a) L'estimé des coûts datant de juin 1998 a été fait à l'interne sur la base d'une analyse sommaire des informations déjà disponibles sur le sujet (sans investir des coûts). Par opposition, l'analyse spécifique de la firme Pentzien Inc. a été faite sur le tracé proposé entre les Méchins et Pointe-des-Monts d'une manière plus exhaustive, comprenant : analyse de terrain, échantillonnage, mesurage et autres.
- (b) Il est très difficile d'évaluer l'impact sur l'estimé de 61,7 millions \$ que pourrait avoir la disponibilité des vaisseaux. Il est possible qu'une prime soit nécessaire afin de s'assurer que les travaux soient exécutés pour une année donnée. Nous ne sommes pas en mesure de préciser l'ampleur du montant que pourrait atteindre cette prime.